

ACTION URGENTE

CRAINTES D'EXÉCUTION IMMINENTE POUR UN YÉMÉNITE

Selon certaines sources yéménites, Ahmed Saleh Abdullah al Maouri pourrait être exécuté mercredi 13 février. Il a désormais épuisé toutes ses voies de recours. Bien qu'il se soit précédemment vu accorder des grâces présidentielles, il a été rejugé et condamné à mort.

Ahmed Saleh Abdullah al Maouri pourrait être exécuté dès mercredi 13 février. Il se trouve à l'isolement dans une prison près d'al Baydha, au sud-est de Sanaa, la capitale. Le tribunal de première instance d'al Baydha l'a tout d'abord déclaré coupable de meurtre et condamné à mort en 2003. En avril 2004, une cour d'appel a confirmé cette condamnation et ordonné son exécution. La Cour suprême a maintenu le jugement de la cour d'appel en décembre 2004.

L'ancien président, Ali Abdullah Saleh, a accordé une grâce à Ahmed Saleh Abdullah al Maouri en janvier 2006. Peu après, d'autres membres de la famille des victimes ont séparément porté plainte contre Ahmed Saleh Abdullah al Maouri ; cela a débouché sur des poursuites et une condamnation à mort, prononcée une nouvelle fois par le tribunal de première instance d'al Baydha en septembre 2006. La cour d'appel a confirmé cette condamnation en 2008, de même que la Cour suprême en 2010. L'ancien président l'a de nouveau gracié en 2010, mais il aurait ensuite cédé à des pressions, puis retiré la grâce et ordonné l'exécution.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- exhortez le président à suspendre l'exécution d'Ahmed Saleh Abdullah al Maouri ;
- demandez aux autorités yéménites de commuer la sentence prononcée contre Ahmed Saleh Abdullah al Maouri et celle de tous les autres prisonniers sous le coup d'une condamnation à mort ;
- engagez le président à cesser de ratifier des condamnations à mort et à instaurer un moratoire sur les exécutions, en vue d'abolir définitivement la peine capitale.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 25 MARS 2013 :

Président

His Excellency Abd Rabbu Mansour Hadi
Office of the President
Sana'a, République du Yémen
Fax : +967 1 274147 (merci de vous montrer persévérant)
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur le Président,

Procureur général

His Excellency Ali Ahmed Nasser al-Awash
Attorney General's Office
Sana'a, République du Yémen
Fax : +967 1 374 412 (merci de vous montrer persévérant)
Formule d'appel : Your Excellency, / Monsieur,

Copies à :

Ministre des Droits humains
Her Excellency Dr Houriah Ahmed
Mashhour
Ministry of Human Rights
Sana'a, République du Yémen
Fax : +967 1 444 833 (merci de vous montrer persévérant)
Courriers électroniques : mshr@y.net.ye

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Yémen dans votre pays. (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CRAINTES D'EXÉCUTION IMMINENTE POUR UN YÉMÉNITE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Amnesty International est préoccupée depuis longtemps par le recours à la peine capitale au Yémen, notamment parce que ce châtiment est souvent prononcé au terme de procédures qui sont loin d'être conformes aux normes d'équité. En 2012, des dizaines de personnes ont été exécutées. En 2011, au moins 41 personnes ont été mises à mort et en 2010, au moins 62. Plusieurs centaines de personnes seraient sous le coup d'une condamnation à mort.

Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales reconnues par la loi, mais elle est opposée de manière catégorique et en toutes circonstances à la peine capitale, qui constitue le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, ainsi qu'une violation du droit à la vie.

Nom : Ahmed Saleh Abdullah al Maouri

Genre : homme

AU 35/13, MDE 31/003/2013, 11 février 2013

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

